

Descriptif

Les comptes de formation sont créés par *Le français des affaires* sur demande du/de la Responsable du centre d'examen agréé.

Les comptes sont valables **2 mois** à compter de leur création. Ils pourront être réactivés gratuitement sur demande.

La formation est organisée en **modules**, eux-mêmes divisés en séquences. La navigation est entièrement libre : l'utilisateur/utilisatrice peut à tout moment revenir sur une séquence pour en revoir les contenus et refaire les activités proposées.

L'utilisateur/utilisatrice pourra intervenir comme jury une fois sa formation validée grâce au **test final de validation de la formation**.

1. Le CECR, rappels pratiques pour évaluer (facultatif)

1. Les notions-clés du CECR (cadre européen commun de référence pour les langues)
2. Évaluer l'oral avec le CECR

Objectif : Revoir les grands principes du CECR et les échelles de niveaux les plus générales pour évaluer l'oral.

2. Présentation des Diplômes de français professionnel

Objectif : • S'approprier l'approche des Diplômes de français des Affaires, du Tourisme de l'Hôtellerie et de la Restauration, des Relations internationales et de la Santé.

3. L'épreuve Interagir à l'oral

*Objectifs : • Découvrir le déroulement de l'épreuve Interagir à l'oral ;
• Assurer des conditions de passation standardisées dans tous les centres d'examen.*

4. Techniques d'animation

1. L'examineur/examinatrice des Diplômes
2. Animer la première activité
3. Animer la deuxième activité
4. Bonnes pratiques d'animation

Objectif : • Découvrir les techniques d'animation préconisées pour atteindre les objectifs d'évaluation.

5. Techniques d'évaluation

1. Évaluer l'épreuve Interagir à l'oral avec le CECR
2. Utiliser la grille d'évaluation
3. Les critères parasites de l'évaluation
4. Les bonnes pratiques d'évaluation

*Objectifs : • Renforcer les compétences en évaluation ;
• Harmoniser les pratiques.*

6. Entraînements à l'évaluation

Objectif : • Évaluer des candidats sur la base d'enregistrements d'épreuves authentiques passées dans des centres d'examen de différents pays. Pour chaque candidat, un corrigé détaillé (évaluation calibrée et commentée) sera fourni.

Validation de la formation : test final

Contenus :

Le test est organisé en 2 parties :

- QCM sur les contenus de la formation (sur 80 points) ;
- Évaluation d'un candidat au Diplôme de français des **Affaires B1** (sur 20 points).

Modalités :

- Accès direct sur la plateforme de formation (mêmes identifiants)
- Durée : 40 min
- 1 seule tentative autorisée
- Seuil de réussite : 66/100
- Attestation officielle de réussite

Ce dispositif atteste que l'utilisateur/utilisatrice a acquis l'essentiel des contenus de la formation en ligne et peut intervenir en tant que jury des Diplômes de français professionnel. Il n'est pas limité dans le temps.

Si l'utilisateur/utilisatrice obtient un score inférieur à 66/100, il/elle pourra solliciter une nouvelle tentative **un mois après sa première tentative.**

En cas de second échec, une dernière tentative sera possible après un délai de carence de trois mois, période pendant laquelle la plate-forme restera accessible pour revoir les modules.

Les attestations sont envoyées par courriel aux participant-e-s, et pourront être présentées au/à la Responsable du centre d'examen agréé à sa demande.

Le français des affaires de la CCI Paris Île-de-France Éducation préconise de revoir les modules clés de la formation en ligne, en particulier avant des sessions d'examen. Cet aller-retour entre formation et mise en pratique favorise la qualité de l'évaluation. Si nécessaire, *Le français des affaires* peut réactiver momentanément le compte de l'examineur/examinatrice concerné-e.

Alternativement, avant chaque session d'examen, le/la Responsable du centre d'examen agréé peut communiquer aux examinateurs/examinatrices formé-e-s le *Guide de l'examineur* du Diplôme concerné (disponible sur le Portail, rubrique « information et documentation », chapitre « Diplômes de français professionnel »).

* * *